

Haute-Savoie.



Habère-Lullin.

Monographie
agricole.

Texte : Marie BECHET
Présenté par Pascal ROMAN

Habère-Lullin. Arrondissement de Thonon-les-Bains.



La traversée du chef-lieu au début du 20^{ème} siècle.

Le village de Nancroux à la fin du 19^{ème} siècle.



Introduction à la *Monographie agricole d'Habère-Lullin* (vers 1899)

Universalité d'Habère-Lullin ?

Créées au XIX^e siècle, les expositions universelles avaient pour vocation de présenter les avancées technologiques et industrielles des participants. Elles se sont étendues à l'agriculture. À l'origine, chaque pays dispose d'un espace réservé dans un pavillon central. Après 1867, les pavillons nationaux apparaissent, vitrine de l'architecture de chaque participant. Le ministère de l'Instruction publique participe à la promotion des progrès mis en œuvre dans les communes de France en invitant les instituteurs à rédiger des monographies pour la préparation des expositions de l'enseignement primaire public aux expositions universelles de 1889 et 1900.

En Haute-Savoie, sont conservées 147 monographies communales pour les années 1888-1892 (1). L'une a été rédigée en 1889 par les deux instituteurs d'Habère-Lullin, Eugène et Marie-Christine Condevaux, et est composée de deux cahiers. La première partie, rédigée par Eugène Condevaux, est constituée de six chapitres (la commune ; l'instruction primaire à Habère-Lullin ; la statistique scolaire ; les écoles d'Habère-Lullin ; les cours d'adultes ; la bibliothèque scolaire ; un plan-croquis du village). La seconde, œuvre de Marie-Christine Condevaux, est une monographie de l'école de filles d'Habère-Lullin ; cinq chapitres la structurent (la commune ; l'école ; la maison d'école actuelle ; la statistique scolaire ; organisation pédagogique).

La *Monographie agricole d'Habère-Lullin* s'inscrit dans le cadre de la promotion des progrès célébrés à l'occasion des expositions universelles. Elle a sans doute été rédigée en 1899, comme suite à l'instruction générale de l'Instruction publique du 29 décembre 1898.

Un instituteur chantre de l'enseignement agricole : Marie Béchet

On connaît un peu l'auteur de la monographie agricole par le truchement de son dossier individuel d'instituteur (2). C'est Marie Béchet. Né à Alby-sur-Chéran le 8 juillet 1866, il est titulaire du brevet élémentaire et du certificat d'aptitude pédagogique. Il sort de l'école de Gruffy en 1883. Marié une première fois, il est veuf en 1905 ; il se remarie trois ans plus tard.

Sa carrière commence très tôt, à l'âge de 17 ans, par sa nomination du 22 novembre 1883 au 20 septembre 1889 à Morzine en qualité d'instituteur-adjoint. Du 9 novembre 1889 au 31 octobre 1893, il exerce en tant qu'instituteur titulaire-adjoint à Malagny (Viry).

C'est en dirigeant l'école d'Habère-Lullin, où il est nommé du 27 octobre 1893 au 31 septembre 1903, qu'il devient instituteur titulaire. Son quatrième poste est le dernier de sa carrière : du 19 septembre 1903 au 31 octobre 1923, il est instituteur à Vallières. Marie Béchet fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} janvier 1924, après un parcours de 41 ans.

Sa carrière est ponctuée d'une mention honorable le 10 juillet 1899, contemporaine de la rédaction de la *Monographie agricole d'Habère-Lullin*. Il est lauréat de la médaille de bronze de l'Instruction publique le 10 juillet 1908.

La Monographie est une véritable étude sur le monde agricole dans la Vallée verte et en particulier à Habère-Lullin. Marie Béchet, très représentatif des instituteurs de la République à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, insiste sur l'importance de la Révolution française dans le sort de la condition paysanne. Il affiche sans fard ses convictions, tout en conservant un œil lucide et critique sur les contextes, les choix, les hommes.

L'école d'Habère-Lullin sous le magistère de Marie Béchet

L'aspect général de l'enseignement à Habère-Lullin est connu en particulier grâce à un rapport d'inspection du début du XX^e siècle (18 juin 1901). Marie Béchet officie dans une école de 20 garçons, aucune fille, formant une seule classe. Il tient la classe du 11 novembre au 17 mars.

L'inspecteur examine d'abord la tenue matérielle de l'école. Il montre une satisfaction certaine. Tenue générale de la classe et ses dépendances : « très bien ». Tenue du registre matricule : « très bien ». Tenue du registre d'appel : « très bien ». Tenue du registre matricule : « bien ». Tenue des inventaires : « bien ». Tenue des archives : « très bien ». Tenue de la bibliothèque : « très bien ». Tenue du musée scolaire : « très bien, matériel d'enseignement scientifique ». Tenue et propreté des élèves : « très convenables »

Après les aspects matériels, ce sont la discipline et l'enseignement qui sont contrôlés. Ici encore l'inspecteur salue le travail de Marie Béchet. Discipline : « excellente ». Fréquentation

scolaire : « bonne ». Moyen de correspondance avec les familles : « notes dans les cahiers journaliers ». Classement des élèves : « deux cours : élémentaire et moyen ». Emploi du temps : « suivi ». Programmes : « bien interprétés ». Préparation de la classe : « faite par écrit, forme suffisamment complète et précise ». Cahiers journaliers - tenue : « très bien » ; choix des devoirs : « bon » ; correction : « très bien ». Cahiers mensuels - tenue : « très bien » ; choix des devoirs : « bien » ; correction : « très bien ».

À l'issue de cette énumération très favorable et s'agissant de l'instituteur lui-même, l'inspecteur en conclut que « l'unique recommandation à faire à M. Béchet, c'est de continuer à conduire l'école de garçons d'Habère-Lullin comme il l'a dirigée jusqu'à ce jour ».

L'inspecteur souligne que l'état des locaux et du matériel est « bien ; mobilier neuf ».

La note qu'il attribue à l'instituteur est remarquable : 17/20, et l'inspecteur ajoute que « M. Béchet est un bon maître, d'une valeur et d'un zèle exceptionnels ».

Structure de la Monographie agricole d'Habère-Lullin

L'exemplaire dont il est question n'est ni celui qui a été remis à la mairie, ni celui conservé dans les archives de l'école, ni celui transmis à l'inspection d'Académie. Rédigé en 117 pages, il n'est pas paginé et est dépourvu de table des matières ; ce qui tient lieu de table des matières et l'organisation qu'avait prévu Marie Béchet et dont la lecture n'est pas certaine : les différents niveaux de description ne sont pas homogènes, attestant qu'il s'agit là d'un exemplaire de travail, non de l'exemplaire définitif. Écrit à la plume sergent-major, d'un module d'écriture très régulier, il est illustré de quelques tableaux, mais d'aucun croquis.

Il était destiné à concourir avec d'autres monographies agricoles de Haute-Savoie, comme l'atteste la mention de la première de couverture : « Haute-Savoie. Groupe XVI. Classe 104. Numéro d'inscription 18 126 ». Le titre est *Monographie agricole d'Habère-Lullin. Arrondissement de Thonon-les-Bains*. Rien ne permet de s'assurer que Marie Béchet a transmis un exemplaire à l'inspection d'Académie de la Haute-Savoie.

L'agriculture est abordée en deux parties principales : initialement (p. 1-72) par l'examen de la terre, de sa répartition, de sa culture et de la condition morale et matérielle du personnel agricole (moyens financiers, vie quotidienne, hygiène, esprit d'épargne, retraites pour la vieillesse). Ensuite sont examinés (p. 73-117) les notions d'enseignement agricole, d'exploitation du lait par les fruitières, la place des sociétés de secours mutuels pour les paysans et même l'asile départemental des vieillards et des incurables de Reignier.

Le travail de Marie Béchet est un modèle d'analyse et de synthèse du fait agricole à Habère-Lullin au début du XX^e siècle. Il permet d'aborder les questions économiques (agriculture : techniques, matériel), sociales (le quotidien des paysans, majoritaires dans la vallée, leur vie au-delà de l'activité). Le luxe de détails donné par Marie Béchet font de la *Monographie agricole d'Habère-Lullin* plus qu'une simple étude : l'auteur livre ses impressions, ses hypothèses personnelles. Malgré sa proximité avec les habitants, l'instituteur conçoit là tout autant une synthèse qu'une impression personnelle de l'environnement et des agriculteurs d'Habère-Lullin.

Yves KINOSIAN
directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie

(1) Arch. dép. Haute-Savoie, F 236-242. La monographie d'Habère-Lullin est consultable sous la cote F 238.

(2) Arch. dép. Haute-Savoie, 1 T 495.

Commune d'Habère-Lullin.

Situation.

Habère-Lullin, canton de Boège, arrondissement de Thonon-les-Bains, Haute-Savoie, est une petite commune de 34 hab., d'après le dernier recensement de 1891; elle est à une altitude de 830^m; sa distance d'Annecy est de 57 Kil., de Thonon 20 Kil., de Boège 5 Kil., d'Habère-Poche, bureau de poste 2 K. 500.

La longitude est de 4° 7', sa latitude est de 46° 11'. Elle est située dans une fertile vallée formée par la Benoge, affluent de l'Arve et est entourée de tous côtés par des montagnes plus ou moins élevées ne dépassant pas 1800^m, excepté au sud ouest. Les pentes de ces montagnes sont couvertes de pâturages productives de riches forêts de hêtres et de sapins dont les produits sont exportés pour la plus grande partie dans l'intérieur de la France. L'exploitation des bois de sapins en particulier donne lieu à un commerce très actif.

Orographie. Les diverses montagnes qui dominent la vallée sont l'Herpetaz 1177^m, l'Hermentaz, 1602^m, le Torchad 1543^m, Mbiribel, célèbre par son calvaire, 1586^m et enfin les Voirons 1476^m. visités chaque année par une affluente de plus en plus grande de touristes. Routes sont facilement accessibles et leurs flancs sont couverts de forêts jusqu'à leur sommet, à part l'Hermentaz, le Torchad et Mbiribel, qui dans leur partie supérieure sont recouverts de pâturages fertiles. L'ascension la plus facile est celle des Voirons; une route carrossable conduit le touriste jusqu'au point le plus élevé où se trouvent deux hôtels très bien installés. De là on jouit d'un panorama splendide. Le spectacle est

vraiment gracieuse quand l'air en est pur. On aperçoit au midi toute la chaîne du Mont Blanc avec ses pics neigeux, au nord l'incomparable bassin du Léman avec son beau lac et au couchant la chaîne du Jura avec ses petites boisées. Le coup d'œil est vraiment ravissant.

(1) **Géologie.** — Comme dans toute région accidentée, montagneuse, les seules parties cultivables sont la vallée et les dépressions situées entre les arêtes des montagnes. La partie supérieure de la vallée repose sur l'assise des Monts Jorions. Le terrain se compose de marnes bleuâtres contenant de nombreux grains siliceux et qui donne par la décomposition des marnes, des terres profondes, non frieuses, fraîches et fertiles.

Dans la partie basse, comme dans toutes les grandes vallées, qui traversent la chaîne des Alpes, la vallée de la Venoge s'adapte parfaitement à la culture. Elle est à l'abri des diluagations de la rivière et les terrains qui la composent ont une constitution chimique et physique des plus favorables; ce sont des alluvions de la rivière, formés par des matériaux arrachés depuis des milliers d'années aux flancs des montagnes.

Ces derniers contiennent des cristaux de phosphate de chaux qui, à la longue, se désagrègent, se décomposent et constituent une cause de fertilité du sol.

D'autre part, par suite de la configuration du sol qui permet un écoulement facile des eaux de pluie, les terrains ne sont point detrempés et ces alluvions ont pu être amenés dans la région basse par les grands glaciers qui descendirent autrefois de nos montagnes.

En résumé, ce sont les meilleurs de nos terrains; formés par l'action des neiges, des glaciers et des eaux courantes, ils possèdent des propriétés très fertilisantes.

a. Grande et petite culture.

Division du sol dans la commune. — La superficie totale de la commune est de 2213 journaux de 3^o 8^o, soit de 816 hectares. Si on déduit les pâturages et les forêts communales qui ont une étendue de 127^{ha} 50, il ne reste en réalité qu'une superficie assez restreinte de 688^{ha} 50 représentant les terres cultivables, prairies, forêts appartenant aux propriétaires. Le nombre de propriétaires immobiliers est de 302 et en déduisant 16 propriétaires qui ne possèdent qu'une maison, il ressort que les propriétés non bâties appartiennent à 248 propriétaires. Si on établit une comparaison entre ce nombre et l'étendue correspondante de la superficie totale de leurs propriétés, on peut en conclure que la presque totalité des propriétés est affectée à la petite culture.

D'après un travail d'ensemble relevé sur le cadastre, il a été constaté que les propriétés d'après leur étendue sont ainsi réparties :

propriétaires possèdent 2 ^o hectares		50 ^{ha} .
2	id	20
1	id	15
1	id	14
"	id	"
1	id	13
1	id	12
2	id	11
1	id	10
2	id	9
1	id	8
3	id	7
6	id	6
40	id	5
11	id	4
21	id	3
Total		470

Total ----- 470

Total ----- 470

Report	77 ^m		Report	470 ^{ha}
	61	propriétaires possédant	192	
	84	id	84	
	20	id	10	
	6	id moins 2 ^{ha}	2	
total:	246	propriétaires possédant effectivement	688 ^{ha}	

Il y a lieu d'ajouter que les propriétaires de cette commune possèdent dans les communes voisines plus de 50 hectares de terrains labourables, de prairies et bois.

Le tableau ci-dessus nous permet de constater par un simple coup d'œil les limites de contenance des cultures. La grande culture n'est représentée que par deux propriétés; encore convient-il d'ajouter que ces propriétés sont divisées en plusieurs fermes, lesquelles doivent par suite figurer dans la moyenne culture.

Dans la commune, on classe en général dans la moyenne culture toutes les propriétés contenant de 10 à 20^{ha} et il est facile de constater d'après le tableau ci-dessus que le nombre en est bien restreint. Donc, la grande généralité des domaines doivent être classés dans la petite culture qui comprend toutes les exploitations dont l'étendue varie de 2 à 10^{ha}, et dans la très petite culture celles qui ont moins de 2^{ha}.

En résumé, 2 propriétaires représentent la grande culture
 10 id la moyenne culture
 123 id la petite culture
 111 id la très petite culture.

Sur les 246 propriétaires auxquels sont répartis l'ensemble de la propriété immobilière, 42 seulement résident dans la commune et comprennent la moyenne et très petite culture. La très petite culture appartient pour la plus grande partie à des propriétaires habitant les communes voisines, lesquels possèdent soit quelques parcelles de terres labourables, soit quelques parcelles de bois.

Tous les propriétaires résidant dans la commune culti-
vent eux-mêmes leurs propriétés. Ceux qui n'y sont
pas domiciliés et qui louent leurs biens y sont dans
une assez grande proportion.

A part quelques pièces isolées peu importantes et louées
à divers propriétaires, à peine compte-t-on quatre fermes
dont deux dépassent 20 hectares et qui sont louées à des
fermiers les exploitant eux-mêmes directement.

D'après cela, la grande culture est la moins répandue
et bien que se livrant à l'élevage qui est actuellement
le procédé offrant le plus de succès, cette culture subit une
crise économique. Les petits cultivateurs acquièrent une
certaine aisance, tandis que la grande et moyenne cultures
dépérissent et disparaissent. Cette transformation de la
grande culture au profit de la petite s'opère lentement, il
est vrai, mais l'impulsion est donnée et on peut prévoir
l'époque où la grande culture aura complètement disparu.

Elle a eu pour conséquence l'abandon de la culture en
grand des céréales; car dans les domaines d'une certaine
étendue, toute autre culture que celle des blés est fort
difficile. D'ailleurs, on a produit le blé par des méthodes
surannées sans appliquer à la culture les données de la
science agronomique moderne; les fermiers pour la plupart
reculent devant les frais d'application des engrais
chimiques. En un mot, par suite du manque d'initiative,
on récolte peu et on n'y trouve pas cette fertilité du sol
qu'on trouve dans la moyenne culture laquelle sature le
sol de travail et d'engrais.

Biens communaux, leur mode de jouissance.

La commune possède 127^{ha} 50 de biens communaux en
pâturages et en forêts. Avant l'annexion de notre départe-
ment à la France, les pâturages communaux s'étendaient
sur l'ensemble des forêts communales; cet exercice était pour
ainsi dire illimité et par suite d'une tolérance traditionnelle